



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 5.3.2015
C(2015) 1423 final

ANNEX 2 – PART 1/3

ANNEXE

SUBDÉLÉGATION

à la

DÉCISION DE LA COMMISSION

**relative aux règles internes sur l'exécution du budget général de l'Union européenne
(section Commission européenne) à l'attention des services de la Commission**

SUBDÉLÉGATION
(article 7 des règles internes)

En application de l'article 65 du règlement financier, de l'article 47 du règlement délégué de la Commission relatif aux règles d'application du règlement financier et des règles internes sur l'exécution du budget,

le soussigné
.....

donne subdélégation à¹
.....

pour procéder – dans le cadre de l'exécution budgétaire réalisée tant sur la base des «documents papier» comportant l'apposition de la signature manuscrite que sur la base de la gestion informatisée, comportant la signature électronique – à l'établissement:

¹ *Nom, catégorie et grade.*

- des engagements budgétaires globaux de crédits;
- des engagements budgétaires individuels de crédits;
- des engagements budgétaires provisionnels de crédits;
- des décisions d'attribution des subventions, des prix et des marchés publics;
- des engagements juridiques (ainsi que des actes préalables²)³;
- des ordres de paiement;
- des prévisions de créances;
- des ordres de recouvrement;
- des renonciations au recouvrement des créances portant sur un montant inférieur à 15 000 EUR;
- des annulations des créances portant sur un montant inférieur à 15 000 EUR;
- des décisions (ainsi que des actes préalables⁴) d'exclusion de la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi des subventions;
- des décisions (ainsi que des actes préalables) d'exclusion de l'attribution de marchés et subventions;
- des actes préalables⁵ à la décision de saisir le collège dans le cadre d'une procédure de sanction;
- des propositions, à la direction générale du budget, de virements de crédits qui ne nécessitent pas une procédure d'information ou d'autorisation de l'autorité budgétaire;
- de la validation, par l'ordonnateur secondaire, des virements de crédits concernant les lignes budgétaires faisant l'objet d'une codélégation,

(⁶)

² Par exemple: nomination du comité d'évaluation, lettres de notification des décisions d'attribution, etc.

³ Si nécessaire préciser les limitations nécessaires.

⁴ Par exemple: lettre de communication de l'intention d'adopter la décision d'exclusion, avec l'octroi d'un délai au candidat/soumissionnaire/demandeur pour envoyer ses observations.

⁵ Par exemple: lettre de communication de l'intention de saisir le collège avec l'attribution d'un délai au candidat/soumissionnaire/demandeur, pour envoyer ses observations.

⁶ Barrer la mention inutile ou ajouter des tâches si nécessaire.

à imputer sur les articles et/ou postes repris sur la page ci-jointe et en conformité avec la charte des ordonnateurs subdélégués.

L'ordonnateur subdélégué rend compte [X] fois par an⁷ à l'ordonnateur délégué quant à la mise en œuvre des programmes, des opérations ou des actions pour lesquels il a reçu une subdélégation.

L'ordonnateur subdélégué informe par écrit l'ordonnateur délégué des problèmes de gestion rencontrés et des solutions proposées pour y remédier.

Article et/ou poste n°	Intitulé (⁸)	Montant maximal en EUR (⁹)	Période (¹⁰)

La présente subdélégation abroge la subdélégation antérieure suivante:

.....

Fait à Bruxelles, le ...¹¹

(Signature de l'ordonnateur délégué¹²)

ACCEPTATION DE LA SUBDÉLÉGATION

Vu l'article 11 *bis* du statut des fonctionnaires de l'Union européenne,

vu l'article 11 du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne,

⁷ Il appartient à l'ordonnateur délégué de déterminer la fréquence (au minimum une fois par an).

⁸ Indiquer l'intitulé exact figurant dans le budget de l'exercice en cours.

⁹ Si la subdélégation n'est assortie d'aucune limite pour le montant, indiquer «crédit autorisé».

¹⁰ À remplir si la subdélégation est limitée dans le temps, sinon indiquer «illimitée».

¹¹ Nom en lettres imprimées.

¹² En cas de subdélégation octroyée par l'ordonnateur subdélégué, voir l'article 7, paragraphe 3, des règles internes.

vu le paragraphe 3.2 de la charte des ordonnateurs subdélégués¹³, que l'ordonnateur subdélégué déclare avoir reçue et signée,

je soussigné¹⁴ (ordonnateur subdélégué)

atteste sur l'honneur que je déclarerai tout intérêt personnel susceptible de compromettre mon indépendance et objectivité (art. 11 bis du statut) vis-à-vis d'une autre personne.

Toute fausse attestation est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires.

La présente subdélégation abroge la subdélégation antérieure suivante:

.....

Fait à Bruxelles, le

.....¹⁵.

(Signature de l'ordonnateur subdélégué pour acceptation)

¹³ «Tout agent affecté à des tâches d'ordonnateur subdélégué doit avoir suivi, ou suivre dans les meilleurs délais après l'attribution de sa délégation, un programme de formation dans le domaine financier approprié aux tâches et aux responsabilités d'ordonnateur subdélégué qu'il doit assumer.»

¹⁴ Nom, catégorie et grade.

¹⁵ Nom en lettres imprimées.